



Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

safety
my priority

FICHIER



Poussière de quartz
Directive pour réduire les risques

Directive pour réduire les risques

Des règles plus strictes en cas d'exposition à la poussière de quartz à partir de 2020

Depuis le 17 janvier 2020, certaines mesures de protection sont toujours obligatoires lorsque de la poussière de quartz est libérée durant le traitement de matériaux. L'accent est mis ici sur le mot « toujours ». Auparavant, l'employeur devait prendre des mesures basées sur une analyse des risques.

Qu'implique cette nouveauté dans la pratique ?

Les appareils destinés à travailler ces matériaux doivent être équipés d'un système d'aspiration des poussières ou d'un système de précipitation des poussières dans l'eau. Si cela n'est pas possible, les **travailleurs exposés** doivent porter un masque avec le plus haut degré de protection, c'est-à-dire un masque jetable FFP3 ou un masque équipé d'un filtre à poussière P3. Attention : cela concerne tous les travailleurs exposés, non seulement les personnes qui font fonctionner les machines, mais aussi toutes celles qui se trouvent dans la même pièce ou à proximité.

De la poussière de quartz (presque) partout

Les travaux de construction dégagent de la poussière de quartz beaucoup plus souvent que la plupart des gens ne le pensent. Le dioxyde de silicium est la substance la plus répandue sur terre. On la trouve dans presque tous les matériaux pierreux.

Résurgence

Heureusement, au cours des vingt dernières années, le nombre de déclarations de silicose en tant que maladie professionnelle a considérablement diminué dans notre pays. Mais pour l'instant, nous constatons malheureusement une résurgence dans plusieurs pays. C'est également le cas dans les pays alpins, avec les nombreux creusements de tunnels. De nouveaux matériaux comme la pierre composite contribuent également à une nouvelle poussée. La pierre composite est actuellement largement utilisée dans la fabrication de plans de travail pour les cuisines, meubles de salle de bains et parois de douche.

Décret royal

Une adaptation de la directive européenne sur l'exposition à la silice cristalline inhalable a voulu limiter cela. Cette directive a entre-temps été transposée dans notre pays par un arrêté royal qui est entré en vigueur le 17 janvier 2020.

Soyez prêts pour le contrôle du chantier par le CBT

Mettez les équipements de protection collective et individuelle nécessaires à la disposition de vos travailleurs. Dans les mois à venir, les inspecteurs du Contrôle du Bien-être au Travail (CBE) accorderont une attention particulière au respect des nouvelles réglementations. L'objectif est de réduire au minimum absolu les risques liés à l'exposition à la poussière de quartz.



Ceci est la bonne méthode



photo: © Constructiv

Lors du fraisage, du sciage, du forage ou du meulage de matériaux pierreux, de la poussière de quartz est libérée. La concentration de poussière de quartz peut être élevée, en particulier lorsque l'on travaille dans des zones intérieures mal ventilées.

La poussière de quartz est une poussière très fine, qui n'est pas ou peu visible. Elle est constituée de petites particules insolubles qui pénètrent profondément dans les poumons en l'absence de protection adéquate. Elle endommage donc le tissu pulmonaire et provoque un essoufflement et une sensation de suffocation. Les autres symptômes sont la toux et des douleurs thoraciques. Le cancer du poumon peut également être une conséquence d'une exposition au quartz.



Ceci n'est pas la bonne méthode !

15 mesures préventives, tant collectives qu'individuelles

En appliquant diverses mesures, il est possible de bien se protéger :

- faites découper préalablement sur mesure les matériaux de construction contenant du quartz ;
- limitez la quantité de poussière de quartz dans le processus de construction par une conception judicieuse (via le design par exemple) ;
- faites vaporiser de l'eau ;
- assurez une ventilation adéquate sur le lieu de travail ;
- meulez avec de l'eau ;
- meulez avec une aspiration adaptée des poussières (selon l'activité exercée) ;
- portez une combinaison jetable ;
- utilisez toujours un aspirateur avec un filtre HEPA (« High Efficiency Particulate Air »), du type H (exposition de longue durée) ou du type M (exposition sporadique) ;
- coupez ou découpez les matériaux de construction (au lieu de les meuler) ;
- aspirez la poussière (au lieu de la balayer) ;
- portez un masque anti-poussière de type FFP3 ;
- portez des lunettes de sécurité anti-rayures ;
- utilisez des protections auditives ;
- portez toujours un casque de sécurité.



Pour des informations plus détaillées, nous renvoyons à la fiche de prévention n° 1043 (« Poussière de quartz ») de Constructiv.